



« NOUS INTERVENONS POUR VOTRE SÉCURITÉ »

DURÉE, LIEU :

- 2 jours, soit 14 heures.
- À définir.
- De 4 à 10 personnes maximum.
- Personnel volontaire pour éviter les accidents et porter secours en cas d'accident de travail.
- Délai d'acceptation : Mise en place de vos cours dès acceptation de votre financement.
- Accessibilité handicapé : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation de handicap après consultation de l'organisme de formation.* (voir ci-dessous)



Qui sommes-nous ?

YC FORMATIONS, votre organisme de formation professionnelle aux métiers de la sécurité et de l'assistance à la personne.

Nos domaines d'interventions

- Sécurité au travail
- Sécurité incendie
- Sûreté
- Habilitation électrique
- Hygiène alimentaire
- Plaquette de présentation
- CGV

*Personne en situation de handicap

La personne désirant effectuer une formation à la sécurité doit être en pleine possession de ses capacités mentales et ne peut pas posséder de handicap pouvant amener une altération de la prise de décision. Concernant les handicaps physiques, ceux-ci doivent être traités au cas par cas en fonction des capacités de réalisation des personnes.

La formation nécessite d'accomplir des gestes techniques et un handicap ne doit pas diminuer la possibilité de les réaliser. N'hésitez pas à nous contacter par mail pour plus d'informations et établir la possibilité de réaliser cette formation.

Nous contacter :

YC FORMATIONS
85220 Coëx

Email : contact.ycformations@gmail.com
Téléphone : 06 20 31 30 85